

La politique de l'établissement repose sur le respect de :

- la Charte des droits du patient, la Charte des droits de la personne accueillie,
- la loi du 4 mars 2002 sur le respect des droits du patient,
- les textes législatifs en vigueur dans la profession,
- les règles de bonnes pratiques, quel que soit le secteur d'activité,
- l'écoute des usagers et des professionnels.

Au-delà de la technicité des soins, la vocation de notre hôpital recouvre des temps :

- d'écoute,
- de partage,
- d'aide à la reprise de l'autonomie,
- d'éducation.

Chacun d'entre nous doit œuvrer pour :

- vous réserver le meilleur accueil,
- répondre à vos besoins et attentes,
- une prise en charge globale du patient, facilitée par un dossier de soin informatisé centralisé, instauré dans le respect des règles de la CNIL,
- progresser dans l'évaluation et la prise en charge de la douleur,
- respecter les normes d'hygiène et de sécurité à tous niveaux,
- vous offrir des conditions de séjour optimales.

Pour ce faire, l'équipe s'est donné une ligne de conduite :

- incluant une réflexion éthique, respectant l'information, écoute, consentement éclairé, confidentialité, intimité.

Travail en concertation :

- associant des instances réunissant professionnels (médecins, soignants, ...) et usagers,
- recourt, chaque fois que nécessaire, à des spécialistes extérieurs (réseaux...),
- développe régulièrement ses compétences,
- s'engage à évaluer et améliorer ses pratiques professionnelles,
- veille à améliorer constamment la qualité des services rendus, à assurer un suivi des actions entreprises,
- la Direction s'assure de la mise en œuvre des moyens nécessaires à la continuité des actions.